

SUBVENTION FESTIVAL

Document à envoyer au plus tard 2 mois après votre festival

FESTIVAL : **Dates :**

NOM : **Prénom :**

Adresse personnelle :

Code postal : **VILLE :**

TEL : **MAIL :**

Avez-vous déjà bénéficiée de la subvention festival du CAES ? **oui** **non**

Prix du billet : € **nombre de billet :**

Participant(s) au festival

NOM	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté

COMMENT DEMANDER LA SUBVENTION FESTIVAL ?

Pour un meilleur traitement et une bonne anticipation de cette subvention, les dossiers complets doivent parvenir au CAES au maximum 2 mois après la date du festival. Le dossier doit comporter ce document complété, votre fiche agent 2019 et les pièces justificatives de votre participation au festival (facture d'achat ou billets).

- Les billets doivent être au nom de l'ouvrant droit ou des ayants droits.
- Taux standard pour le calcul de la subvention: 10% à 60 %
- Plafond du calcul de subvention par billet : 100 €
- Une subvention par année civile et par personne

Toutes les demandes seront traitées après le 31 octobre et soumises aux critères de sélection du CAES en cas de dépassement du budget.

Les festivals qui auront lieu après le 31 octobre, seront traités sur le budget de l'année N+1.

IMPORTANT : Suppression de la subvention voyage de ralliement pour l'activité « Festivals ».

Fait à :

Signature